Image not found or type unknown

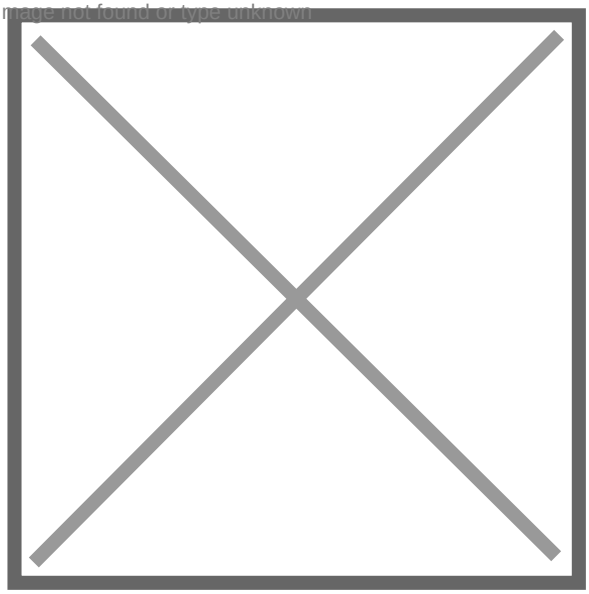

Abut de pouvoir police municipal

Par **fantome**, le **16/04/2014** à **04:29**

Bonjour,

Voilà mon souci : à une intersection, une voiture de la police municipale sortait de ma droite, malgré une visibilité assez réduite pour moi et une vitesse assez élevée pour eux. Nous avons pilé tous les deux et ne nous sommes pas accroché mais, malgré ça, ils sont descendus et m'ont verbalisé pour un refus de priorité alors que, même si j'étais un peu avancé sur la priorité, ils pouvaient braquer un peu et s'engager devant moi (photo à l'appui et un passant en tant que témoin).

Ma question est la suivante : peuvent-ils agir de la sorte alors que je me suis arrêté ?
A quelle moment le refus de priorité est il effectif ?
Je qualifie ça comme de l'abus de pouvoir et ça me révolte.

Merci pour vos réponses.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **16/04/2014** à **07:20**

Bonjour,

Ce véhicule arrivait de votre droite à cette intersection, l'intersection n'est pas équipée de panneaux STOP, de céder-le-passage ou de feux tricolores, donc la priorité était bien à droite, voiture de police ou non : il s'agit donc bien d'un refus de priorité => amende de 4e

classe et 4 points perdus sur votre permis, y a pas photo. Une contestation n'aura, pour conséquence, qu'ajouter une suspension judiciaire de votre permis et autres peines connexes, c'est tout.

Par **Lag0**, le **16/04/2014** à **07:46**

[citation]A quelle moment le refus de priorité est il effectif? [/citation]
Bonjour,
On peut répondre : à partir du moment où l'autre véhicule est obligé de faire une manœuvre d'évitement ce qui semble bien avoir été le cas ici puisque vous dites qu'il a "pilé" afin d'éviter l'accident.

Par **fantome**, le **16/04/2014** à **14:27**

Bonjour et merci pour vos réponse.

Ce qui me tracasse dans cette histoire et qui me fait dire que c'est de l abus de pouvoir, c'est que et j'ai oublié de vous le préciser, je conduit un bus articulé de 18 m de Long et 17 tonnes à vide. J'ai eu beau leur expliquer que l'on n'arrêtait pas ce type de véhicule comme leur SCENIC et ce, même à 30 km/h, ils n'avaient que faire de mes explications. De plus, ils me poussaient à bout afin que je craque et franchisse les limites, en me manquant de respect, mais bien entendu c'est très dur à prouver. Ils ne faisaient que répéter qu'il fallait être maître de son véhicule et anticiper, heureusement qu'il n y avait personne derrière.
"Mais Monsieur, je suis maître de mon véhicule et cela fait 22 ans que j'anticipe. Celui qui vient derrière moi, bah, il doit être maître de son véhicule tout comme moi."

D'ailleur, s'ils avaient forcé, ils seraient passés sans que l'on s'accroche car je me suis arrêté à leur hauteur car ils avaient stoppé. Encore une fois, je vois ça comme une affirmation de supériorité car quand ils ont à faire à des voyous des cités, là, il n'y a plus personne,ils restent des municipaux et si je dit ça c'est que c'est du vécu, croyez moi.... j'ai du dossier.

Encore merci pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **16/04/2014** à **14:32**

[citation]Ce qui me tracasse dans cette histoire et qui me fait dire que c est de l abus de pouvoir c est que et j'ai oublier de vous le précisé ,je conduit un bus articulé de 18 m de Long et 17 tonnes a vide
J ai eu beau leur expliqué que l on n arrêtais pas ce type de véhicule comme leur SCENIC et ce même à 30 km/h ,il n avais que faire de mes explication [/citation]
Evitez surtout d'utiliser cet argument !!!
Car en effet, et comme les policiers vous l'ont fait remarquer, c'est à vous d'anticiper et d'aborder les carrefour à une vitesse compatible avec la possibilité de stopper si un véhicule arrive.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **fantome**, le **16/04/2014** à **14:43**

Oui, je suis d'accord, tout à fait. C'est ce que j'ai fait, je me suis arrêté mais ils ont été impressionnés par un gros véhicule comme ça qui pile devant eux. Ce que je n'arrive pas à savoir, c'est à quel moment la priorité est considérée comme grillée car, là, une fois les deux véhicules arrêtés, ils n'avaient qu'à braquer à droite et passer, mais, au lieu de ça, il est plus stimulant de me mettre 90 € et surtout 4 points à quelqu'un qui travaille dans la fonction publique tout comme eux.

Par **Tisuisse**, le **16/04/2014** à **15:14**

A partir du moment où le véhicule qui a priorité est obligé de ralentir, voire de s'arrêter, il y a refus de priorité. Dommage pour vous car c'est une amende de 4e classe et 4 points. Si votre véhicule est articulé et fait 18 m de long, pèse 17 tonnes, même s'il ne peut pas s'arrêter sur 4 ou 5 m, c'est à vous, et à vous seul, d'anticiper.

Par **fantome**, le **16/04/2014** à **15:38**

Il n'a pas été obligé de s'arrêter, il a eu peur et c'est arrêté, ce que je peut comprendre. Bref, merci à vous tous pour ces réponses et encore bravo pour ce forum que je ne connaissais pas, qui est très complet.

Bonne continuation à tous.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés